

*1 exemplaire pour le propriétaire, 1 exemplaire pour le responsable du groupe*

### CONVENTION DE PRET DE TENTES

# Entre le propriétaire des tentes

Mr, Mme, Melle :

Rue, avenue N° Boîte

CP : Localité :

Tél. : / GSM : … /

E-mail :

Propriétaire ou gestionnaire du/des bien(s) décrit(s) ci-dessous.

# Et le locataire

Mr, Mme, Melle :

Agissant en tant que (fonction) :

pour (groupe et mouvement) :

Rue, avenue N° Boîte

CP : Localité :

Tél. : / GSM : … /

E-mail :

Responsable du groupe :

## OBJET

Pour la période du , au …………..……… ,
le propriétaire s’engage à mettre à la disposition du groupe le(s) bien(s) décrit(s) et précisé(s) ci-dessous

* à titre gratuit
* sous réserve d’une caution qui s’élève à …………. €, remise en mains propres lors de la signature de la présente convention. Cette caution sera :
* restituée en mains propres au locataire au retour des tentes, déduction faite des frais éventuels de réparation, de remplacement ou de nettoyage du matériel.
* préservée entièrement par le propriétaire quels que soient les dégâts constatés au retour du/des bien(s).

## Description précise et inventaire des tentes mises à disposition :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom ou n° de la tente** | **Description du contenu** | **Etat de la tente lors de l’enlèvement** | **Coût des différents éléments** |
|  | *Description des toiles, nombre de sardines, sac de transport, tapis de sol, tendeurs, mâts…* | *Repérage des trous, des taches, des mâts tordus ou brisés, des moisissures… et de l’état général d’usure de la tente (avec acceptation des 2 parties) : neuf, bon état général, usure avancée, usée et fragile* | *Identifier le coût estimé de chaque élément en fonction de la vétusté ou le montant exact (preuve sur facture) afin de savoir ce qui sera déduit de la caution en cas de dégradation ou de manque.**Coût du nettoyage éventuel* |

## Signatures

Fait le …………………………… à ……………………………………..

 Le bailleur, Le locataire,

## Assurances ‘Tous risques’ pour le matériel camping

Le Patro propose une assurance complémentaire « Tous risques » pour le matériel de camping emprunté **dès lors qu’il y a une convention de prêt signée**.

1. Estime avec le propriétaire, sur base des factures (si elles sont toujours existantes) ou d’une estimation concertée, le montant des biens à assurer.
2. Tu peux avoir **un aperçu en ligne de la prime d’assurance** à payer via le lien : <http://patro.be/nos-services/assurances/les-assurances-complementaires/>
3. Via le même lien, **télécharge le document** ‘***Demande d’assurance complémentaire tous risques***’ et complète-le avant de le renvoyer signé à la Fédération Nationale des Patros rue de l’Hôpital 15-17 à 6060 Gilly

Le fait d’assurer les biens empruntés rassure toujours tout le monde et facilite aussi le prêt.

Pour toute question, n’hésite pas à contacter la Fédération au 071/28.69.50